

## FICHE DE PRÉSENTATION

<b>SUJET :</b>	<b>AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES BAUX ET/OU RENOUELEMENTS DE BAUX</b>
----------------	--

CONSEIL D'ADMINISTRATION					
Section complétée par la DG	Date	Décision	Consentement	Discussion	Information
Conseil d'administration du :	28 sept. 17		X		
• Sous-comités du CA					

COMITÉS :	Date	Décision	Consentement	Discussion	Dépôt pour Info	CA *
<b>COMITÉ DE RÉGIE</b>						
<b>COMITÉ DE DIRECTION</b>						
• Administration /soutien						
• Affaires cliniques						
• Affaires académiques						
<b>SOUS-COMITÉS DGA :</b>						
•						
• Comité exécutif du CMDP						

<b>PERSONNE RESPONSABLE :</b> Dr Pierre Gfeller	<b>DURÉE :</b> -----
<b>DIRECTION :</b> Président-directeur général	

<b>DOCUMENT (S) :</b> <small>(autres que la fiche de présentation)</small>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<b>POWERPOINT :</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	---	---------------------	---

<b>A. DESCRIPTION SOMMAIRE</b> (données de base, enjeux, position des parties intéressées, solutions possibles, autres informations pertinentes) :
<p>À ce jour, le CIUSSS NIM requerrait l'autorisation du conseil d'administration pour la signature des baux et les renouvellements de ces derniers.</p> <p>Toutefois, en fonction de l'article 169 de la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec</i> (LSSS), aucun acte, document ou écrit n'engage un établissement s'il n'est signé par le président du conseil d'administration, le directeur général ou, dans la mesure que le conseil d'administration détermine par règlement, par un membre du personnel de cet établissement.</p>

À cet effet et, conformément à l'article 169 de la LSSS, l'approbation du conseil d'administration est demandée afin d'autoriser l'un des dirigeants suivants à signer les baux et/ou renouvellements de baux :

- le président-directeur général; ou
- le président-directeur général adjoint; ou
- le directeur des services techniques.

#### B. SOLUTION RECOMMANDÉE :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration.

#### C. EVALUATION DES IMPACTS ET DES RISQUES (directions concernées, impacts financiers, impacts sur clientèle, risques, etc.) :

Aucun impact.

#### D. RÉOLUTION PROPOSÉE

**ATTENDU** les dispositions de l'article 169 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec*;

**ATTENDU QUE** l'approbation du conseil d'administration est demandée afin d'autoriser un dirigeant à signer les baux et/ou renouvellements de baux;

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** d'autoriser le président-directeur général ou le président-directeur général adjoint ou le directeur des services techniques à signer les baux et/ou renouvellements de baux pour le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.